

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs du laboratoire APEMAC pour le 6^e séminaire MAM « Eye movement doctoral research » organisé les 28 et 29 juin 2016 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire APEMAC et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 9 mars 2016



Pierre MUTZENHARDT

Université de Lorraine
Le Président

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

14 MARS 2016

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Sous-direction de l'Appui à la Gestion des Moyens de la Recherche - AGMR

Titre de la manifestation :		Dates :	
<i>6ème SEMINAIRE MAM " EYE MOVEMENT DOCTORAL RESEARCH "</i>		28 et 29 JUN 2016	
Laboratoire de Recherche :		CF Sifac :	éOTP (cadre réservé à l'AGMR) :
<i>APEMAC/EPsAM</i>			
DEPENSES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT	RECETTES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT
Transports	6 975,00	Droits d'inscription (*)	12 750,00
Missions			
Hébergement	4 275,00	Subventions internes à l'Université de Lorraine	
Restauration	7 750,00	Conseil scientifique	2 000,00
Réceptions		Laboratoire APEMAC	900,00
		ED Stanislas	350,00
Location de salles			
Location de matériel			
Communication, publicité			
Photocopies		Subventions externes à l'Université de Lorraine	
Documentation		Conseil général 57	
		Metz Métropole	1 000,00
Contribution / Frais de gestion		Région Lorraine	4 500,00
		Convention EMDR France	1 500,00
Publication des actes	4 000,00		
TOTAL DEPENSES	23 000,00	TOTAL RECETTES	23 000,00

(*) Droits d'inscription :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants...)
plein tarif	200,00	tarif "standard"
tarif réduit 1	350,00	tarif "institutions"
tarif réduit 2	160,00	Membres EMDR-France
tarif réduit 3	100,00	Etudiants DU
gratuité	0	Etudiants Formation initiale

Lorsque l'organisation du colloque se déroule sur plusieurs années, les recettes et subventions externes pourront être ventilées sur les exercices concernés sous réserve :

- d'avoir indiqué la **pluriannualité** au budget prévisionnel
- d'établir un **bilan financier** à la fin de chaque exercice

Phases d'exécution du colloque :	ANNEE	MONTANT
préparation		
déroulement		
finalisation et publication des actes		

Fait à Metz le 08/03/2016

L'ordonnateur délégué,

